

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation d'exploitation minière (AEX) - crique Amadis 4

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CME

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. OSTORERO Nicolas

RCS / SIRET

3 8 1 | 1 5 1 | 7 6 0 | 0 0 0 3 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 10) | Canalisation et régularisation des cours d'eau. |
| 47b) | Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation d'un gisement aurifère alluvionnaire.

4.2 Objectifs du projet

AEX : Exploitation en vue de l'extraction d'or libre en rapport avec un gisement aurifère alluvionnaire d'une surface de 18,9 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'exploitation consisteront en l'aménagement de la zone d'exploitation. Cela induira un déboisement de la zone d'activité, le creusement de canaux de dérivation, l'aménagement d'une chaîne de bassins de décantation et l'ouverture de chantiers d'exploitation.

La crique principale fera l'objet d'une dérivation. Le canal principal aura une longueur d'environ 2300 m et le canal secondaire une longueur d'environ 450 m. L'emprise du déboisement total au sol sera de 10 m de large. La surface de déboisement des canaux sera d'environ 1,37 ha.

La base vie aura une surface de 1,5 ha.

Au total, il est prévu un déboisement global de 21,77 ha.

Les engins lourds seront acheminés sur place par voie terrestre à partir de l'AEX n°19/2019. Pour permettre leur acheminement, un layon de pénétration existant sera utilisé sur une distance d'environ 1400 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le développement du projet se fera en deux phases de travaux qui englobera 59 chantiers d'exploitation.

Le procédé utilisé fera intervenir des pelles excavatrices montées sur chenilles, un bulldozer, un système de récupération gravimétrique couplé à une grille de calibrage et une motopompe.

L'équipe de travail sera composée d'environ 15 personnes.

Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques

1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-------------------|
| Les limites de l'AEX correspond à un rectangle de 2000x500 m. | 1 km ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Crique Amadis 4
Commune de St Laurent du Maroni

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Les coordonnées géographiques du projet figurent en annexe n°3 (cf. carte de localisation).

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Commune de St Laurent du Maroni

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de St Laurent du Maroni |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRI, Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Saint Laurent du Maroni. Prescrit |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un prélèvement d'eau d'environ 4000 m ³ sera pratiqué dans le lit mineur de la crique, au niveau du point de démarrage des travaux pour constituer un stock permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant les deux phases de développement du projet. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet aura une incidence sur les masses d'eau souterraines en rapport avec la couche de gravier composant le sous sol du flat de la crique impacté par le projet. La surface en rapport avec les modifications prévisibles sera d'environ 20,2 ha. La réhabilitation de la zone exploitée par comblement des canaux de dérivation et des bassins en respectant la stratification originale du sous sol réduira les incidences en rapport avec les modifications occasionnées. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'impact du projet sur le milieu terrestre sera en rapport avec la surface déboisée (21,77 ha). L'impact du projet sur le milieu aquatique sera en rapport avec les canaux de dérivation secondaires qui seront creusé sur un linéaire segmenté de 2750 m de long. Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendrera la consommation d'espace forestier sur la base de 21,77 ha. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Saint Laurent du Maroni n'a pas de PPRT. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le PPRI de la commune de Saint Laurent du Maroni ne concerne que la zone littorale de la ville de Saint Laurent du Maroni. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déplacements seront du fait des engins qui opéreront dans la zone de travaux en rapport avec le chantier d'exploitation et ses abords, avec également les travaux de réhabilitation rattachés au comblement des bassins de décantation et au nivellement du terrain des zones exploitées. Les besoins logistiques et en carburant nécessiteront un ravitaillement quotidien par voie terrestre (tracteur). |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le bruit sera généré par le générateur de la base vie. Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et la motopompe. Le quad et le tracteur seront également générateur de bruit. |

| | | | | |
|-----------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les engins en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action. Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...). L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les rejets liquides correspondront aux eaux d'utilisation courante qui seront déversées dans des fosses spécifiques . |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les effluents seront en rapport avec les boues générées par le traitement du minéral. A aucun moment, dans le process, les boues seront en contact avec le milieu environnant. Elles seront déversées dans des bassins de décantation et contenues sans débordement. Les eaux superficielles du process seront réutilisées en circuit fermé pour poursuivre les activités de lavage/débouage. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet générera la production de DIB (Déchets Industriels Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres... |

| | | | | |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble des projets miniers suivants correspond à des titres miniers en cours de validité qui se situent dans le sous bassin versant de la crique Amadis :

- AEX N°18/2016
- AEX n°04/2019
- AEX n°10/2019

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La zone d'exploitation se trouvera exclusivement en zone 3 du SDOM, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. La zone d'étude a donc fait l'objet de travaux de prospection mécanisés et d'une étude environnementale en rapport avec la réalisation d'une notice d'impact.

L'acheminement des engins sur le site engendrera un point de franchissement de bief. Cependant, le plan de pénétration fera l'objet d'une déclaration et d'une autorisation de la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6.

Au titre de mesure de réduction de l'impact, la société s'engagera à revégétaliser 100 % de la surface impactée par le projet. Les travaux d'exploitation feront l'objet d'un suivi technique par un bureau d'étude qui contrôlera le développement du projet. Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le régalage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les déchets de type DIB et DIS seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM où l'activité minière est autorisée.

La zone d'activité se situe exclusivement en zone 3 du SDOM, dans le cadre de l'élaboration de ce projet une notice d'impact sera présentée. La zone d'exploitation a été définie sur la base de travaux d'étude qui ont permis de définir précisément le tracé naturel de la crique, les limites physiques du lit majeur et celles du gisement. Seule, la partie minéralisée fera l'objet de travaux d'exploitation, limitant ainsi au maximum, dans l'espace, les incidences du projet sur le milieu. 100 % de la surface impactée sera revégétalisée. Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparaît que notre projet minier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 - Annexe 1 - non publiée.
Annexe n°2 : Plan de situation du titre minier sollicité à l'échelle 1/500.000ème.
Annexe n°3 : Plan de localisation du titre minier sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées géographiques en UTM 22N système géodésique RGFG95 (4.6. Localisation du projet).
Annexe n°3 : Photographies satellites de la zone concernée.
Annexe n°4 : Plan de situation : contexte environnemental à l'échelle 1/100.000ème.
Annexe n°5 : Plan de situation par rapport au SDOM GUYANE (échelle 1/100.000ème).
Annexe n°6 : Plan de pénétration à l'échelle 1/320.000ème.
Annexe n°7 : Plan schématique de phasage de gestion de l'eau et des travaux.
Annexe n°8 : Shape de la couche AEX - non publiée.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Matoury

le,

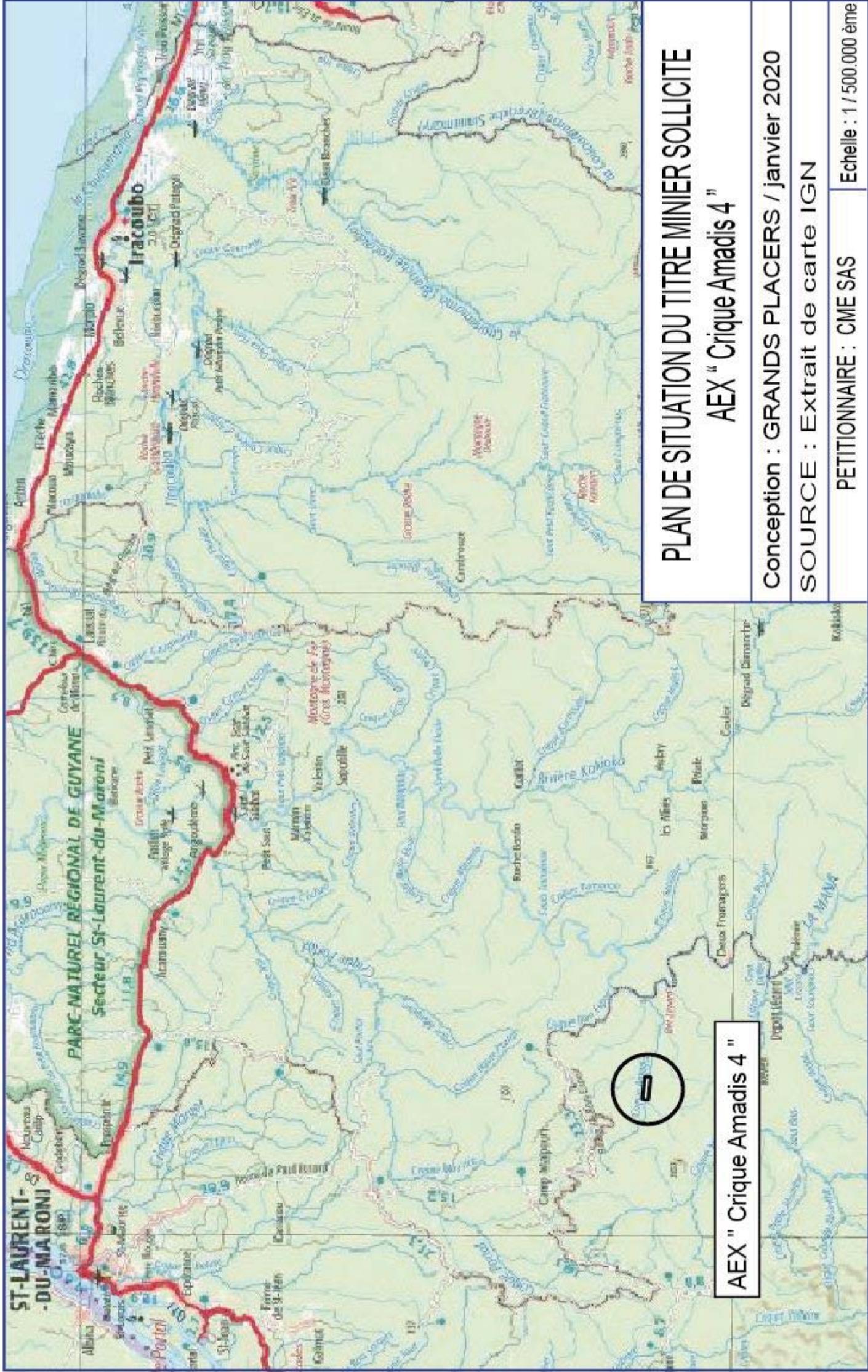
24/01/2020

Signature



Nicolas OSTORERO

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



**ST-LAURENT-
-DU-MARONI**

PARC NATUREL RÉGIONAL DE GUYANE
Secteur St-Laurent-du-Maroni

Iracoubo
3,0 (EST)

AEX " Crique Amadis 4 "

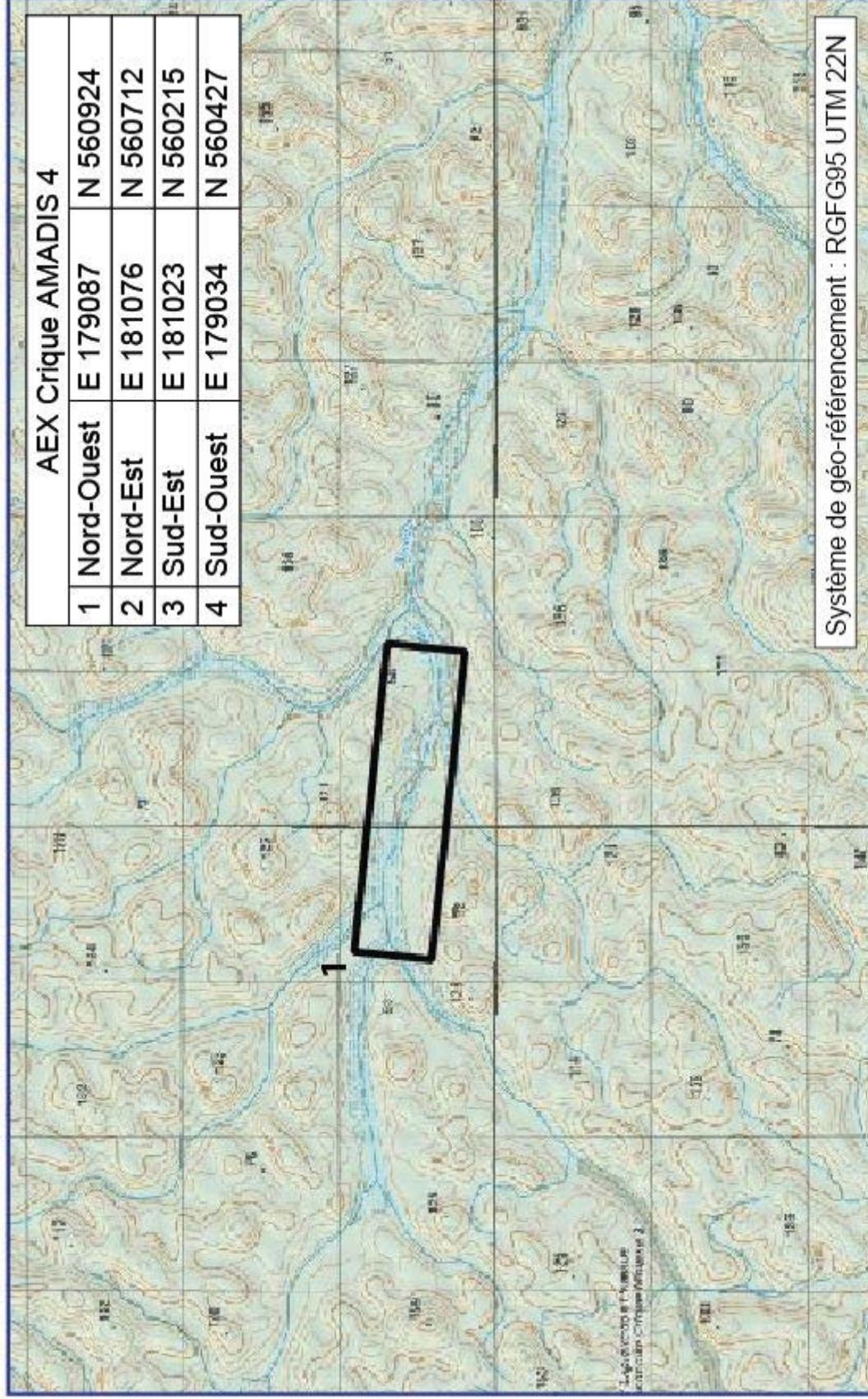
PLAN DE SITUATION DU TITRE MINIER SOLICITE
AEX " Crique Amadis 4 "

Conception : GRANDS PLACERS / janvier 2020

SOURCE : Extrait de carte IGN

PETITIONNAIRE : CME SAS

Echelle : 1 / 500.000 ème



Système de géo-référencement : RGFG95 UTM 22N

AEX Crique AMADIS 4

| | | | |
|---|------------|----------|----------|
| 1 | Nord-Ouest | E 179087 | N 560924 |
| 2 | Nord-Est | E 181076 | N 560712 |
| 3 | Sud-Est | E 181023 | N 560215 |
| 4 | Sud-Ouest | E 179034 | N 560427 |

PLAN DE LOCALISATION DU TITRE MINIER SOLLICITE

AEX " Crique Amadis 4 "

Limite du titre minier sollicité 

Conception : GRANDS PLACERS / janvier 2020

SOURCE : Extrait de carte IGN

PETITIONNAIRE : CME SAS

Echelle : 1 / 50 000 ème

AEX Valides
 PER-M Valides
 Source : DEAL/Bing Aerial

0 1 km

AEX "Cirque Amadis 4"

21 / 2001

Feuvre La mena

12/2017
12/2016

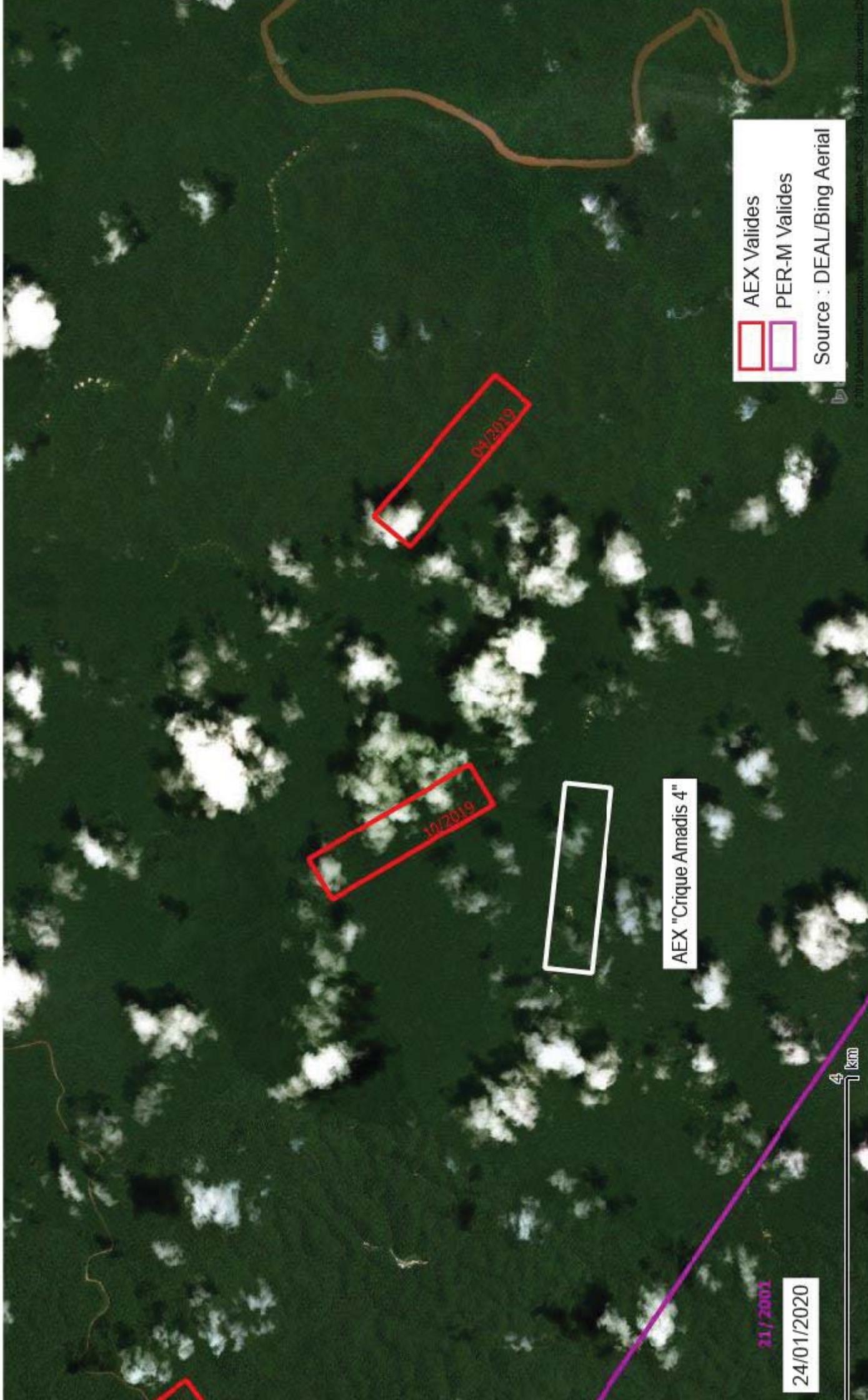
09/2016

09/2015

09/2015

24/01/2020





AEX Valides
PER-M Valides
Source : DEAL/Bing Aerial

10/2019

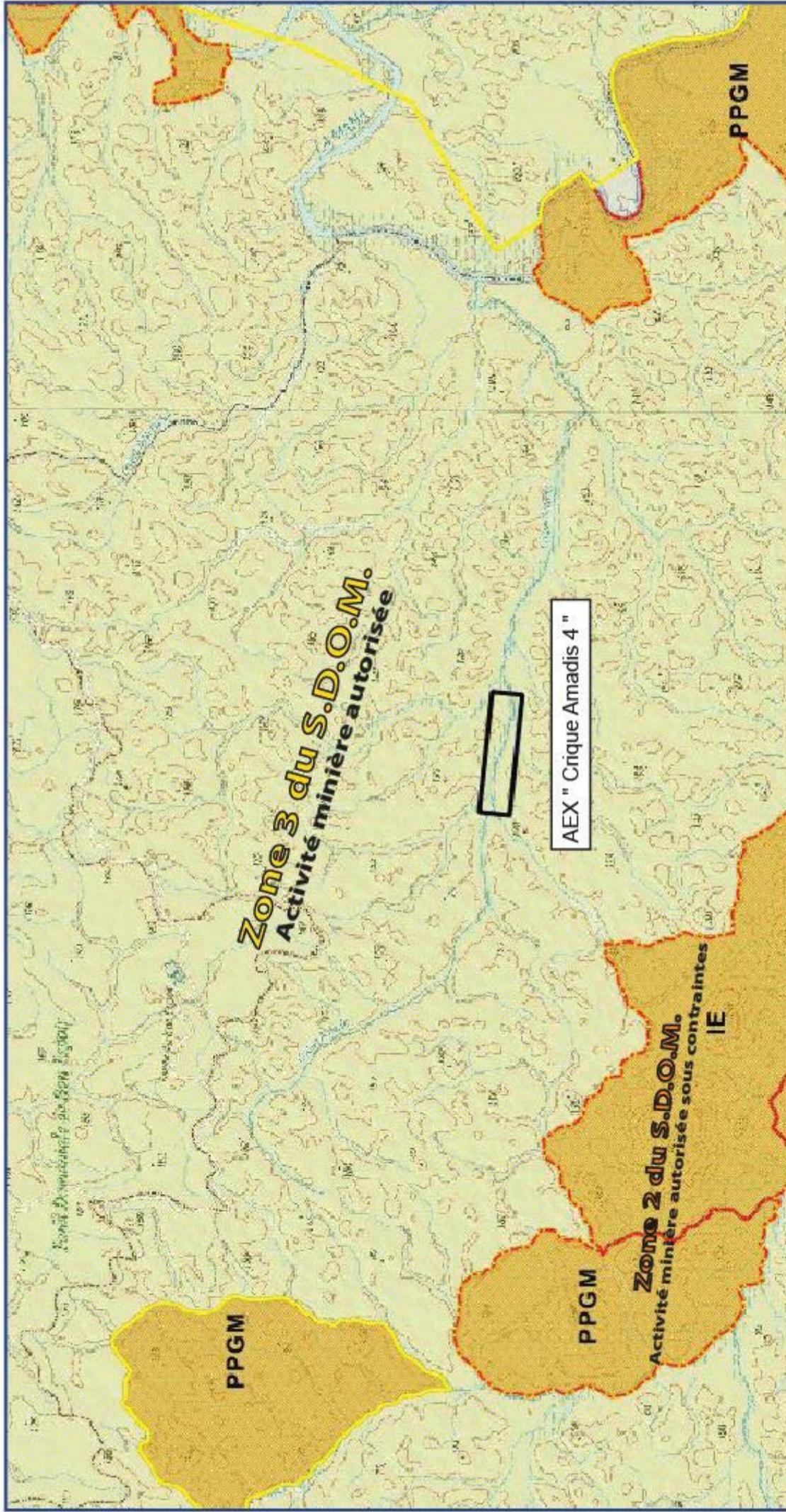
04/2019

AEX "Crique Amadis 4"

21/2001

24/01/2020

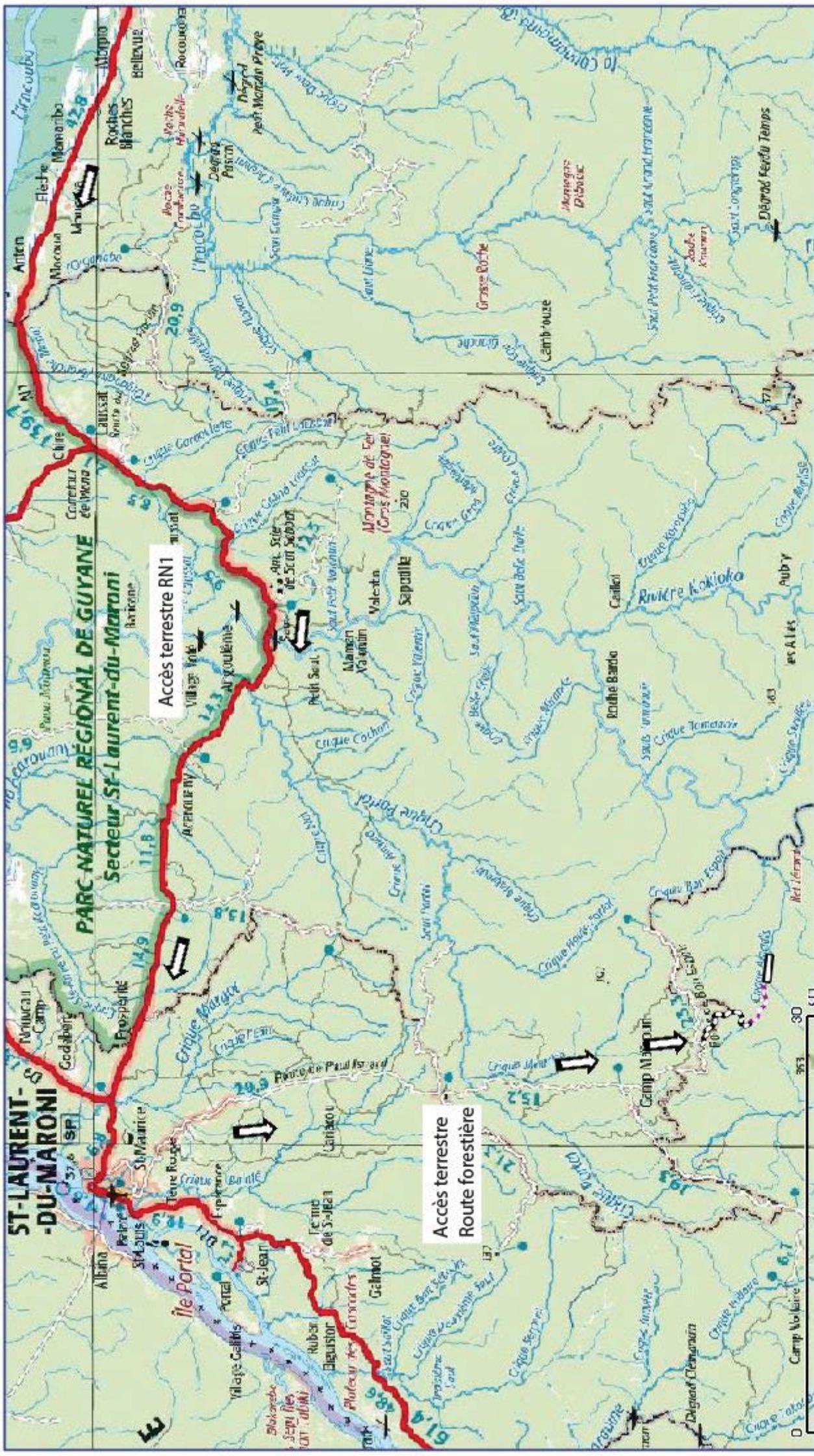
4 km



**CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU TITRE MINIER SOLICITE
PAR RAPPORT AU ZONAGE DU SDOM GUYANE
AEX "Crique Amadis 4"**

Conception : GRANDS PLACERS / janvier 2020 Echelle : 1 / 100.000 ème
SOURCE : IGN PETITIONNAIRE : CME SAS

-  Limite de la Zone 2 du SDOM : Activité minière autorisée sous contraintes
-  Séries d'Intérêts Ecologiques (IE) et de Protection Physique Générale des Milieux (PPGM)
-  Limite de la Zone 3 du SDOM : Activité minière autorisée

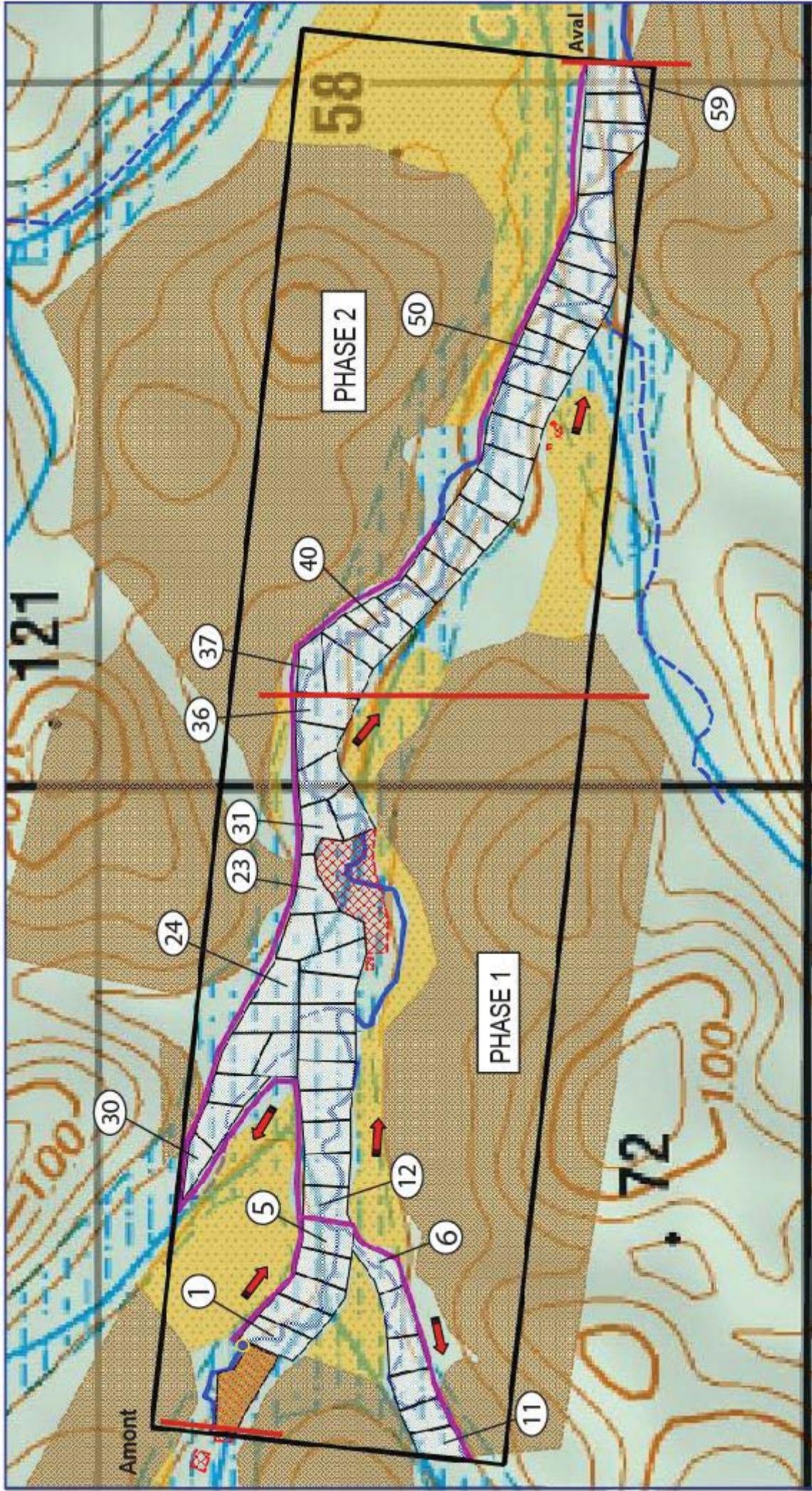


PLAN D'ACCES LOGISTIQUE A LA ZONE SOLLICITEE
AEX Crique Amadis 4

Conception : GRANDS PLACERS / janvier 2020 Echelle : 1 / 320.000 ème
 SOURCE : BD Carthage. Extrait de la carte touristique IGN
 PETITIONNAIRE : CME SAS

Voie terrestre : Route + piste + layon





Projet minier CME SAS

-  Chantiers programmés
-  Canaux de dérivation secondaire
-  Points de relèvements d'eau (1)
-  Sens de progression des chantiers et de la remise en état

 Limite du titre minier sollicité

PLAN SCHEMATIQUE DE PHASAGE DE GESTION DE L'EAU ET DES TRAVAUX

Programmation séquentielle coordonnée des travaux d'extraction

Conception : GRANDS PLACERS / janvier 2020 Echelle : 1 / 7.000 ème

SOURCE : Extrait de la carte IGN

PETITIONNAIRE : CME SAS